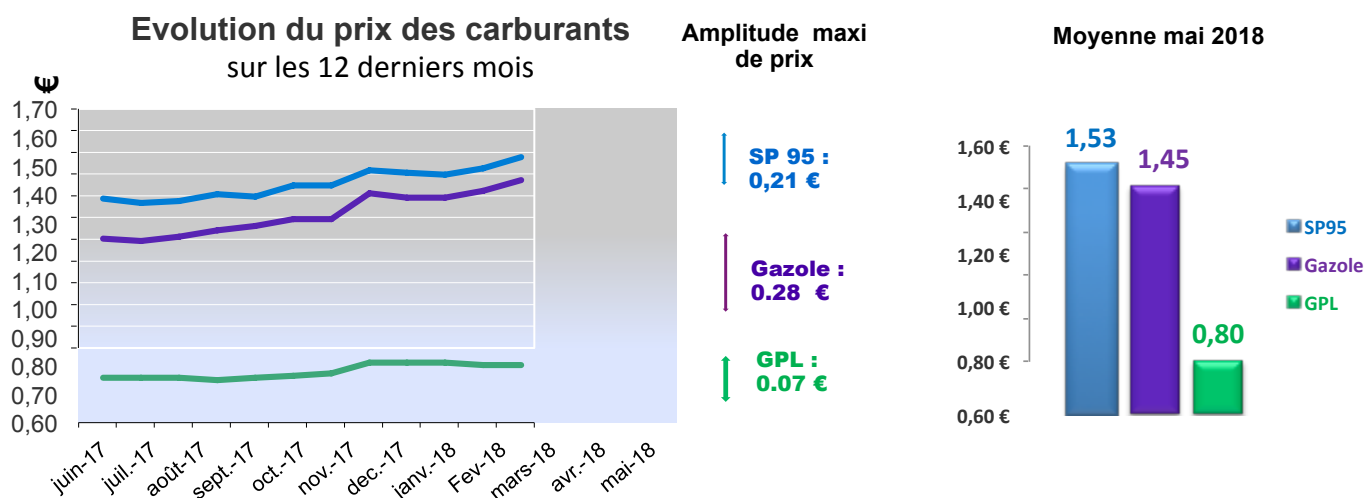


Baromètre GPL – mai 2018

0,80 € le litre
prix moyen à la pompe

**Rouler au GPL permet
de réduire son budget carburant jusqu'à 40%
et de moins polluer**

En mai 2018, le GPL maintient son bas prix au litre avec une différence moyenne de **0,73 €** par rapport au Sans Plomb 95 et de **0,65 €** par rapport au Gazole.



Source du prix au litre des carburants en euros : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Rouler au GPL allège la facture de carburant

Les fortes hausses des prix de l'essence et du Gazole enregistrées depuis le début de l'année creusent l'écart au bénéfice de la solution de mobilité alternative GPL qui oscille entre 0,80 et 0,81 € le litre en moyenne.

Aujourd'hui on peut estimer que rouler au GPL permet de réaliser une économie carburant d'environ 5/10% par rapport au diesel et entre 25 et 40% par rapport à l'essence en fonction des motorisations (et ce, même si un véhicule GPL consomme entre 10% et 20% de plus qu'un véhicule essence).

L'économie est également réalisée :

- à l'achat puisqu'un véhicule GPL est moins cher qu'un véhicule diesel et à un niveau de prix comparable au modèle essence.
- sur le poste entretien : le GPL, dont la combustion n'émet pas de particules et pratiquement pas de NOx, préserve les moteurs et prolonge leur durée de vie.

Autres avantages économiques : gratuits ou tarifs réduits pour les certificats d'immatriculation, conditions de stationnement privilégiées... Les véhicules GPL neufs ou d'occasion qui émettent moins de 130g CO₂/km peuvent de plus bénéficier de la prime à la conversion, soit jusqu'à 2 000 €.

Le GPL offre des avantages fiscaux & environnementaux

Les pouvoirs publics européens et français reconnaissent les qualités sanitaires et environnementales du GPL.

Avantages fiscaux aux professionnels et particuliers.

- Extension exonération de la TVS (Taxe sur les Véhicules de Société)

Depuis 1^{er} janvier 2018, les véhicules GPL qui émettent moins de 100 grammes de CO₂/km sont toujours exonérés de TVS. La période d'exonération a été étendue à 3 ans au lieu de 2 ans en 2017 pour inciter les gestionnaires de flottes automobiles à diversifier, à moindre coût, la motorisation de leur parc tout en répondant aux objectifs de réduction de CO₂.

- Récupération totale de la TVA à 100% sur les achats de GPL.

- TICPE réduite comparée aux carburants conventionnels : le GPL bénéficie d'une TICPE à taux réduit (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques).

- Malus réduit : les véhicules GPL émettent jusqu'à 20% de moins de CO₂ qu'une motorisation essence équivalente. (Pour rappel, le malus s'applique aux véhicules émettant plus de 120g de CO₂/km).

- Les véhicules GPL sont classés en Crit'air 1 quelle que soit l'année d'immatriculation.

Comparé à l'essence, en conditions réelles de circulation, le GPL émet :

-> 20% de CO₂ en moins en moyenne.

-> Dix fois moins de particules

-> Jusqu'à 97% de moins de CO

et des NOx et HC dont les valeurs sont très inférieures à la norme.

Le GPL est disponible partout



Plus de 1 650 stations-services réparties sur tout le territoire proposent du GPL.

Le plein de GPL se réalise en 3 minutes. La contenance moyenne d'un réservoir GPL permet de parcourir 400 à 600 km et ainsi d'augmenter l'autonomie initiale du véhicule.

La carte de France des stations-service GPL est accessible sur <http://www.gpl.fr> et via l'application mobile MyLPG.eu

A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : www.cfbp.fr, www.gpl.fr



Retrouvez le CFBP sur Twitter : [@energieGPL](https://twitter.com/energieGPL)